

d'urgence. On espère néanmoins que les Canadiens sauront se montrer compatissants en cherchant à comprendre cette situation si difficile et en contribuant généreusement aux dons faits au fonds d'urgence du Pakistan. Les dons des Canadiens s'élèvent en moyenne à 3c. par tête. Nous pourrions sûrement atteindre 15c., le prix d'une tasse de café.

Dans ce rapport, M. Ignatieff fait état d'une résolution remerciant le ministère de la Défense nationale, l'Agence canadienne de développement international et les équipages de la 437^e escadrille du commandement de transport aérien, pour le pont aérien qu'ils ont assuré pour le transport des approvisionnements de l'UNICEF. Au moment de la rédaction de ce rapport, sept vols par Boeing 707 avaient été assurés, au coût estimatif de \$50,000 chacun, soit un total de \$350,000. Ces vols permettent de répondre aux nécessités premières en matière d'abri, puisque ces avions transportent du polyéthylène et des bâches achetées au Canada par l'UNICEF.

M. Ignatieff ajoute:

Une fois les vols terminés le 10 août, plus de 50,000 bâches auront été achetées...qui assureront un abri à près de trois quarts d'un million de réfugiés.

Il signale que ces vols exigent au moins trois équipages distincts et que les conditions de vol sont des plus pénibles.

Puisqu'il est question ici de l'aide aux réfugiés pakistais et du travail accompli par les Canadiens qui se rendent compte de la tragique situation et prennent des mesures pour accroître cette aide, je m'en voudrais de ne pas parler du voyage effectué cet été par trois députés, soit celui de Greenwood (M. Brewin), du NPD, celui d'Hillsborough (M. Macquarrie), du parti conservateur-progressiste et celui de Lafontaine (M. Lachance), du parti libéral. Sur l'invitation des gouvernements de l'Inde et du Pakistan et avec l'aide du haut commissaire du Canada en Inde, ces trois messieurs ont pu se rendre compte, sur place, de la situation tragique et préparer à leur tour un rapport qui fut distribué à tous les députés.

Si les députés n'ont pas lu ce rapport, je leur conseille de le faire. C'est un rapport très rassurant dans lequel ils ont mis de côté toutes considérations partisans et, en tant que Canadiens et parlementaires, ont essayé de présenter au parlement leur opinion commune de ce qu'ils avaient vu et de ce qu'ils croyaient possible dans ce domaine. Les efforts qu'ont déployés ces députés, au moment où beaucoup d'entre nous étions en vacances, méritent les louanges et l'attention de tous les membres de la Chambre des communes.

Une voix: Bravo!

M. Deachman: Nous pouvons dire dans le cas de l'UNICEF, monsieur l'Orateur, que c'est un organisme que les Canadiens peuvent appuyer, non seulement par l'entremise de leur gouvernement, mais, dans une grande mesure, par leurs services bénévoles et leurs encouragements cordiaux. Je puis dire aux députés et à mes mandants qu'il n'y a rien de plus satisfaisant que de participer au travail d'un de ces organismes, et je crois que l'UNICEF mérite toute l'aide qu'on peut lui apporter.

Je désire remercier les députés de l'attention qu'ils m'ont accordée cet après-midi, monsieur l'Orateur, et de l'occasion qu'ils m'ont fournie par le truchement de la motion du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) de parler sur ce sujet et de leur signaler le travail de l'UNICEF et, plus particulièrement, de la division canadienne de cet organisme. Je suis heureux de dire que, cette année, je fais partie du conseil d'administration et que je suis fort intéressé et fasciné par le noble travail qui s'y fait.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

Une voix: Le vote.

• (4.40 p.m.)

M. John Roberts (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, de même que l'orateur précédent, je suis heureux de l'occasion que nous a fournie le député de Notre-Dame-de-Grâce de discuter de questions relatives aux Nations Unies. C'est un des députés dont j'admire depuis longtemps l'enthousiasme en matière de questions internationales. Je continue à en admirer les qualités bien qu'il ne soit plus mon propriétaire, position qui lui donnait une autorité considérable sur moi; même si je trouve parfois sa position plutôt simpliste, il n'en demeure pas moins direct dans sa façon d'aborder les problèmes internationaux et je lui suis reconnaissant de nous avoir présenté cette motion.

Bien que, monsieur l'Orateur, vous interdisiez ce genre de motion, on pourrait presque considérer celle-ci comme une motion omnibus étant donné l'étendue des domaines dont elle traite relativement aux Nations Unies. J'aimerais traiter rapidement de chacun des six paragraphes de cette motion avant de m'étendre sur une chose que j'estime de grande importance et qui est le rôle pacificateur des Nations Unies et sur les efforts du Canada pour affermir et renforcer ce rôle.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, j'ai eu la bonne fortune et le privilège d'être le président du sous-comité permanent des affaires extérieures qui rédigea un rapport sur le maintien de la paix, rapport que je recommande à tous les députés et que j'estime ne pas avoir reçu l'attention et la publicité auxquelles je m'attendais et rapport auquel le député de Notre-Dame-de-Grâce a beaucoup contribué.

Une des critiques que je ferais de la motion du député est son imprécision partielle. Par exemple, au premier paragraphe il demande qu'on assure la mise en application des décisions du Conseil de sécurité. Ayant ainsi rédigé sa motion, il évite la question même qui se pose au sujet du Conseil de sécurité, question qui est: application par qui et contre qui? La motion est passablement imprécise à cet égard. Je dis cela parce qu'à l'heure actuelle, rien n'empêche le Conseil de sécurité d'exécuter les décisions qu'il prend pourvu que se fasse l'unanimité de ses membres sur ce qu'il y a lieu de faire.

Il me semble plutôt, si je ne m'abuse et j'espère alors que mon distingué collègue voudra bien me reprendre, qu'il veut parler des décisions prises par une partie des